

RESIDENCE DU RUANDA URUNDI.
N°2180/Routes.

N°566/6.Cle. Kigali, le 12 Septembre 1928

Monsieur le Délégué,

Suite à votre lettre N°275/T.P. du 12 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous fais expédier 10 pioches et 4 barres à mines; par ma lettre N°2110/Routes F. le 12 courant. Je vous annonce l'envoi de 100 mones.

Veuillez m'accuser la réception des pioches et des barres à mines.

Pour le Resident du Ruanda en congé
Le Commissaire de District-Adjoint

J.M. COUBAN.

Karera

A Monsieur le Délégué du résident,

R U A D E M G E R A I . -
=====
====

N° 544/P.P.
Congo Belge

Kigali, le 15 septembre 1928.

N° 2144/Org.10

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

Copie P.I. à Monsieur le Delegue du Resident a

du 19

R U H E N G E R I .

ANNEXE

OBJET :

Monsieur le Delegue,

J'ai l'honneur de vous prier de me dire si vous pouvez commencer a construire sur votre territoire la route KISENYI-RUHENERI et ayant fait l'objet de vos lettres No 23/Org.1 et 47/Org.3 des 16 et 29 janviers 1928.

Je vous saurais gré d'établir un devis des travaux à entreprendre. Un devis partiel et rapide peut m'être fourni en vue de me permettre de vous allouer un crédit permettant de commencer les travaux le plus tôt possible.

Vous n'ignorez pas en effet qu'en territoire du MULERI cette route a déjà été beaucoup améliorée.

Le Resident du Ruanda,
G. Mortehan.

A Monsieur le Delegue du Resident

a K I S E N Y I .

N° 544/6.P
Congo Belge

Kigali, le 15 septembre 1928.

N° 2144/org.10

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°
du 19

Copie P.I. à Monsieur le Delegue du Resident a

R U H E N G E R I .

ANNEXE

OBJET :

Monsieur le Delegue,

J'ai l'honneur de vous prier de me dire si vous pouvez commencer a construire sur votre territoire la route KISENYI-RUHENERI et ayant fait l'objet de vos lettres No 23/org.1 et 47/org.3 des 16 et 29 janviers 1928.

Je vous saurais gré d'établir un devis des travaux à entreprendre. Un devis partiel et rapide peut m'être fourni en vue de me permettre de vous allouer un crédit permettant de commencer les travaux le plus tôt possible.

Vous n'ignorez pas en effet qu'en territoire du MULERA cette route a déjà été beaucoup améliorée.

Le Resident du Ruanda,
G. Mortehan.

A Monsieur le Delegue du Resident

a K I S E N Y I .

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 2137/Org.10

N° 542/T.P.

Kigali, le 15 Septembre 1928.

Copie P.I. à Monsieur le Délégué du Résident - RUHENERI & NYANZA.

✓

Monsieur le Délégué,

Comme suite à votre lettre N° 161/T.P. datée du 8 courant, j'ai l'honneur de vous prier de me donner les renseignements suivants:
1°/ Extrait au 1/300.000 de la carte routière de votre territoire indiquant le tracé des routes pour lesquelles vous sollicitez des crédits. Les rivières doivent être indiquées ainsi que les principales collines traversées par ces routes. Aux points de jonction avec les territoires voisins prière de renseigner les noms des collines de ces territoires se trouvant en face des points où votre route aboutit. Le but de ces renseignements est de se rendre compte de ce que les projets ne présentent pas de solution de continuité lors du passage d'un territoire dans un autre.

2°/ Vous demandez un crédit global, celui-ci doit être décomposé et indiqué par tronçon. Il m'est impossible de vous allouez un crédit de 81.500 Frs. en une fois

et d'autre part pareille somme ne pourrait être utilisée entièrement avant 2 ans au moins

3°/ Ainsi que j'en fais part à votre collègue de Ruhengeri par une lettre de courrier (dont copie vous est adressée) il est inutile de construire des routes de 4m.50 de largeur si elles ne pourraient être carrossables, c'est-à-dire si elles présentaient des pentes supérieures à 6 & 8%. Dans ce dernier cas, de simples pistes de 2m. de largeur suffiraient aux nécessités actuelles. Il y a lieu également d'examiner le raccordement de ce levé avec les routes ou chemins du territoire de Nyanza.

Le Résident du Ruanda.
G. Mortehan.

Monsieur le Délégué du Résident

KABAYA.

A. Kabaya

II) Route Ruhengeri-Kisenyi.

- a) Nombre de Km^t.de route complètement aménagée: 16 Km^t.
- b) Nombre de Km^t.à construire ou à rectifier: 5 km^t.
nature du terrain: entièrement dans la plaine de lave.
- c) Nombre de Km^t. à élargir ~~EXCÉDEMMENT~~ de 2 mètres: 10 Km^t.
de 3 mètres: 7 Km^t.
- e) Nombre de digues à construire: aucun.
- f) Nombre et importance de ponts et ponceaux à construire:
Ponts de 3 mètres: 3
id. de 1 1/2: 3
- g) Nombre de Km^t; de fosses et caniveaux à écoulement. Aucun.
L'enlevement de blocs de lave exige un travail dur et pénible. Il faut mieux que la route en plaine de lave soit surélevée de 0,40m^t. au moyen de pierres de lave. E, conséquence les fosses sont superflues.
- i) Le cout approximatif de ces divers travaux: 30.000 francs.

x x x x x x x x x x x x

III) Route Ruhengeri-Kabaya-Nyanza. (Ruhengeri jusqu'à la riv. Ngichive)

- a) Nombre de Km^t.de Route complètement aménagée:
- b) Nombre de Km^t. de route à construire ou à rectifier nature du terrain
5 Km^t.
- c) Nombre de Km^t.à élarger ou à aplani: à élargire de 3 mètres 10 km^t.
- e) Nombre de digues à construire: une.
longueur: 30 mètres.
cubage: 180 mètres.
- f) Nombre et importances des ponts et ponceaux à construire:
3 ponts de 3 mètres.
1 pont de 2 mètres.
- g) Nombre de Km^t.de fosses et caniveaux à creuser:
3km^t.--terrain argileux.
Le tronçon de 12 km^t; traverse la plaine de lave.
- i) La cout approximatif de ces divers travaux: 8.000 francs.

Le Délégué,
E.WOUTERS.

N 570 Reuter

PROVINCE DU SUDAN D'UNGIDI.
RÉGION DU SUD SA.
N° 2110/Torso.

Le 12 Septembre 1923.

Monogram & Signature



Mr. J. T. R. R. (of the Government of the Sudan) and Mr. G. C. H. (of the Royal Anthropological Institute) have been invited to inspect the collection of the Museum of the Sudan, Khartoum, during the month of October 1923.

In view of the fact that the Director of the Museum has been unable to make arrangements for their stay, it is proposed that they be accommodated in the Hotel Metropole, Khartoum, during their stay.

On behalf of the Director
J. G. D. M. B.

Monogram & Signature

REUTER.

